la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

Préambule au CSE Siège 09 octobre 2019 Comment la Macronie entend reprendre la main sur l'audiovisuel public

Le texte du projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel dont nous avons pris connaissance contient deux dispositions concernant l'audiovisuel public qui n'avaient pas été annoncées par le Ministre de la culture lors de notre rencontre du 24 septembre dernier.

Reprise en main politique

La première disposition concerne la future gouvernance de nos entreprises. Dans la partie du projet de loi intitulé « transformation de l'audiovisuel public à l'ère numérique » et détaillant la création de la holding France Médias, il est question de désigner un **commissaire du gouvernement** auprès de la société mère France Médias, ainsi que des sociétés filles France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'INA.

Une sorte de **missus dominicus** de la Macronie (c'est le singulier de missi dominici), l'envoyé spécial du souverain, qui assisterait aux conseils d'administration, sans en faire partie, avec un rôle consultatif, et qui y exposerait la politique du gouvernement et ses intentions en matière d'audiovisuel public. Tiens tiens. Un dispositif qui fait penser aux appétits sarkoziens en matière de désignation des patrons des entreprises publiques, et qui relativiserait les belles déclarations d'intention sur la prétendue indépendance des conseils d'administration déjà largement composés par le pouvoir politique.

Reprise en main économique

La seconde disposition concerne le financement. Elle prévoit que le budget de la holding contiendrait une ligne spécifique, probablement dotée par les filiales, et qui serait dédiée aux projets communs à plusieurs sociétés, donc séparée de chacune des quatre filiales.

En clair, la responsabilité de la mise en œuvre des synergies et des mutualisations incomberait à la holding, qui aurait un véritable rôle opérationnel pour traquer les économies dans tous les secteurs et non plus simplement de reporting des différentes initiatives.

En ligne de mire, les finances, les achats, la régie publicitaire, l'informatique, l'immobilier, la formation professionnelle et toutes les fonctions dites support « non éditoriales ». Elle pourrait aussi prendre forme de mobilité inter entreprise, elle aussi pilotée depuis la holding, à distance, loin, très loin des salariés qui n'auraient pas vraiment voix au chapitre.

Poursuite du plan d'économies drastiques

Et en attendant la naissance de France Médias, les économies, elles, se poursuivent, avec leurs effets délétères sur les salariés. Alors que l'habile ministre Darmanin est parvenu à carotter un euro de redevance en 2020 (environ 30 M€ de recettes en moins pour l'audiovisuel public), le plan d'économies 2018-2022 de 190 M€ dont 160 M€ rien que pour FTV ne sera pas infléchi.

L'entreprise qui a déjà perdu 10% de ses effectifs depuis 2012, va donc poursuivre le mouvement de contraction et de réduction des missions dont les effets seront débattus ici même : la suppression du Soir 3, le transfert de la production de Télématin à FTV Studio, les réorganisations et les déménagements.

A ce propos les élu-e-s du CSE du Siège souhaiteraient en savoir plus sur la consigne aurait été donnée d'arrêter les travaux de déménagement au Siège suite au non respect des normes en matière de sécurité. Info ? Intox ? Si cette information est confirmée, elle justifierait que la direction vienne en rendre compte devant les élu-e-s de l'instance.

Paris, le 09 octobre 2019

CGT France télévisions Siège
7, esplanade Henri de France ♦ Bureau V 2836 ♦ 75907 PARIS Cedex 15
cgt.siege@francetv.fr http://cgtftvsiege.reference-syndicale.fr/ 01 56 22 47 02 & 01 56 22 47 04